

mercredi dernier; demandant qu'il soit fait droit à la requête du dit William Henry Veitch, demandant de lui accorder une pension pour mauvaise santé occasionnée par ses services pendant l'insurrection du Nord-Ouest, en 1885, étant lues;

M. l'Orateur décide: "Qu'elles ne peuvent être reçues vu que l'octroi de leurs conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit: —

Votre comité rapporte la résolution suivante à titre de recommandation :

"Comme on s'est plaint au comité que l'édition révisée de la version française des *Débats* n'est pas imprimée d'une manière exacte après avoir été traduite, votre comité recommande, pour remédier à cette défectuosité, tant pour le présent que pour l'impression future de cette version, que le chef du Bureau de l'Imprimerie du Gouvernement, où se fait maintenant ce travail, soit requis de prendre les moyens de s'assurer les services d'un correcteur d'épreuves compétent."

Votre comité attire respectueusement l'attention de la Chambre sur les lettres suivantes, afin de faire cesser les délais dont on se plaint:—

DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES,
BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE,

OTTAWA, 25 janvier 1890.

MONSIEUR,—Je suis chargé par l'honorable Secrétaire d'Etat de vous transmettre sous ce pli copie d'une lettre du surintendant de l'Imprimerie au sujet du retard apporté au renvoi des épreuves pour le compte-rendu autorisé des *Débats*, et de vous informer qu'il est presque impossible aux imprimeurs de satisfaire au désir du comité, si, de leur côté, les députés ne veulent pas renvoyer les épreuves en temps opportun.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie.

A. DESJARDINS, écr, M.P.,
Président du comité des *Débats*,
Chambre des Communes.

DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES,
BUREAU DU SURINTENDANT DE L'IMPRIMERIE,

OTTAWA, 23 janvier 1890.

CHER MONSIEUR,—D'après le règlement adopté par le comité des *Débats* de la Chambre des Communes pour l'impression des *Débats*, les députés n'ont que trois jours pour corriger leurs épreuves. A l'heure présente, je n'ai pas encore reçu les épreuves des *Débats* du 17 courant—six jours. Des plaintes seront faites, sans doute, et je désire que vous soyez pleinement renseigné.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. SÉNÉCAL,
Surintendant de l'Imprimerie.

L'honorable J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire d'Etat.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—